



Dépôt de bilan, liquidation judiciaire et saisie sur retraite

Par Visiteur

J'ai fais l'objet d'un dépôt de bilan il y a environ 10 ans, suivi d'une liquidation judiciaire (Urssaf, Assedic etc...et clôture pour insuffisance d'actif. Je vais être en retraite dans quelques mois. Ma retraite va-t-elle être saisie ?

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai fais l'objet d'un dépôt de bilan il y a environ 10 ans, suivi d'une liquidation judiciaire (Urssaf, Assedic etc...et clôture pour insuffisance d'actif. Je vais être en retraite dans quelques mois. Ma retraite va-t-elle être saisie ?

Avez-vous été condamnée à régler le passif sur votre patrimoine personnel? Une faute de gestion vous a t-elle été reprochée?

Très cordialement.

Par Visiteur

Avez-vous été condamnée à régler le passif sur votre patrimoine personnel? NON, car je n ai plus rien !

Une faute de gestion vous a t-elle été reprochée NON

le 23/07/2007 il y a eu une cloture pour insuffisance d actif de la liquidation judiciaire par le tribunal de commerce et depuis plus rien aucun courrier.

Merci de votre aide

Par Visiteur

Chère madame,

Avez-vous été condamnée à régler le passif sur votre patrimoine personnel? NON, car je n ai plus rien !

Vous savez, ce n'est pas parce que vous n'avez plus rien en nom personnel au moment de la liquidation que le juge ne peut pas vous condamner à régler le passif. On sait jamais, au cas où vous retourneriez à meilleur fortune.

le 23/07/2007 il y a eu une cloture pour insuffisance d actif de la liquidation judiciaire par le tribunal de commerce et depuis plus rien aucun courrier.

Dans ce cas là, pas de soucis à vous faire, l'entreprise a été liquidée, les dettes de l'entreprise ont de ce fait été supprimés. On ne peut pas vous saisir votre retraite dans ces conditions.

Très cordialement.